



# «Article 353 du code pénal», la loi du plus fort

**Après le succès de son adaptation de «Réparer les vivants», Emmanuel Noblet met en scène un roman de Tanguy Viel qui relate le jugement d'une affaire d'escroquerie. Une fable politique sur fond de lutte des classes.**

C'est un type qui passe aux aveux, simplement, sans résister, devant un autre qui ne lui ressemble pas. Un type en veste de cuir sur col camionneur, au physique quelconque, un homme «ordinaire» comme il le répète, qui parle pendant une heure trente dans une sorte de fosse pierreuse d'un mètre de profondeur, une fosse qui est aussi le bureau d'un juge, une fosse qui est aussi le plateau du théâtre. Un type qui parle, et c'est presque tout, dans ce spectacle honnête au sens fort, une honnêteté qui fait à la fois sa force et sa limite.

**Mystiques.** Emmanuel Noblet avait connu un grand succès avec son adaptation de *Réparer les vivants*, le roman lui-même célébré de Maylis de Kerangal. Un seul-en-scène dont il retrouve la simplicité et la concentration dans cette adaptation du roman de Tanguy Viel paru en 2017. L'histoire de Martial Kermeur, un ancien ouvrier d'un port du Finistère qui vit seul avec son fils Erwann, arnaqué par un certain Antoine Lazenec débarqué un jour dans le bourg avec une Porsche et des projets immobiliers formidables pour la côte. Un démon, comme le dit Kermeur, qui l'a ruiné, humilié auprès de son fils et l'a poussé au crime: car s'il se trouve

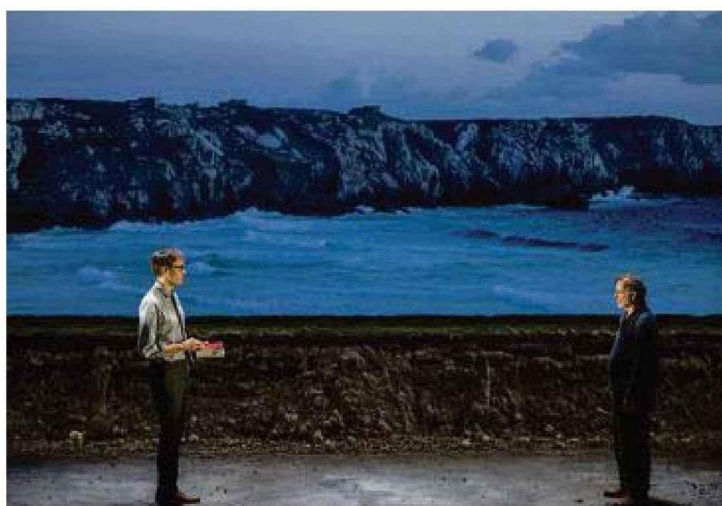
cet après-midi-là dans le bureau d'un juge, c'est que Kermeur a balancé Lazenec par-dessus bord. Sur la scène, le formidable Vincent Garanger livre une performance d'autant plus remarquable qu'elle ne passe jamais en force. Dans sa voix que module un accent populaire s'énonce sans hauts cris, ni pathos exacerbé, l'injustice sociale et le mépris, ces «brumes» intérieures qui détruisent la tête et le corps des petits. La force du texte de Tanguy Viel vient de ce qu'il incarne la lutte des classes dans la vie d'une poignée de gens, dans un village français, dans une affaire d'escroquerie transformée en fable politique aux accents mystiques. C'est une histoire de providence, de conscience, de faute et d'intime conviction tellement vive et bien troussée par l'écrivain qu'elle semble tenir toute seule en scène – à peine besoin de ce décor en pierres, des vidéos qui affichent des paysages marins ou de la musique qui affleure parfois. Dans cette économie et cette littéralité choisie, on songe que la mise en scène n'a d'autre ambition – et elle est déjà louable – de bien faire entendre le texte.

**Quasi mutique.** Mais quelque chose s'insinue le long de la représentation, qui tient au fait que précisément il n'y a pas qu'une personne sur le plateau, mais deux. Le juge, qu'interprète le metteur en scène lui-même, quasi mutique et affublé de tous les attributs extérieurs de la bourgeoisie, et qui tient dans ses mains le destin du héros, se superpose de plus en plus au mort – il en représente comme une trace indélébile, la relève des dominants dans une lutte qu'on com-

prend interminable. La fin du spectacle, qui sonne comme une absolution ambiguë et inquiétante, suspend le texte de Tanguy Viel dans une cruauté particulière et renouvelée.

**LUCILE COMMEAUX**

**ARTICLE 353 DU CODE PÉNAL de TANGUY VIEL.** Mise en scène de Emmanuel Noblet. Avec Vincent Garanger et Emmanuel Noblet. Au **Théâtre du Rond-Point**, à Paris, jusqu'au 15 février puis en tournée dans toute la France.



**Emmanuel Noblet et Vincent Garanger.** PHOTO JEAN-LOUIS FERNANDEZ